



Envoyé en préfecture le 18/03/2025

Reçu en préfecture le 18/03/2025

Publié le

ID : 066-256600875-20250317-170325\_01-DE

**Union Départementale Scolaire et d'Intérêt Social  
des Pyrénées-Orientales  
DELIBERATION  
Séance du 17 mars 2025  
Date de convocation : 31 janvier 2025**

Nombre de conseillers			
Afférents au comité	En exercice	Présents	Votants
19	15	10	10

L'an deux mille vingt-cinq et le dix-sept mars, à 14h30, le Comité syndical régulièrement convoqué, s'est réuni à Millas, sous la présidence de Jean ROQUE, Président de l'U.D.S.I.S..

Mme Madeleine GARCIA-VIDAL a été élue secrétaire de séance.

N° délibération :	Objet :
17/03/25_01	Débat d'Orientation Budgétaire 2025.

**représentants des conseillers départementaux :**

**Titulaires présents :** Lola BEUZE, Madeleine GARCIA-VIDAL, Michel GARCIA, Jean ROQUE, Marie-Pierre SADOURNY, Thierry VOISIN.

**Suppléants présents :** /

**Suppléants présents ne participant pas au vote :** /

**Titulaires absents ayant donné procuration :** /

**Absents :** Hermeline MALHERBE, Marc PETIT, Martine ROLLAND, Marie-Edith PERAL, Alexandre REYNAL, Aude VIVES.

**représentants de l'assemblée syndicale :**

**Titulaires présents :** Marc BIANCHINI, Raymond LEMORT.

**Suppléants présents :** Valérie FRANCO, Maya LESNE.

**Suppléants présents ne participant pas au vote :** /

**Titulaires absents ayant donné procuration :** /

**Absents :** Dominique ANDRAULT, Nicolas GARCIA, Georges GUARDIA, Josette PUJOL, Françoise ORTEGA, Raymond PLA, Sylvie TORRES.

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;

**Vu** la délibération n°15/12/23-06 du 15 décembre 2023 portant approbation de l'adoption de la nomenclature M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2024 ;

**Vu** le rapport de présentation du débat d'orientation budgétaire annexé ;

**Considérant** que le Président doit présenter au comité syndical, dans un délai de deux mois précédent l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires (R.O.B.), qui donne lieu à un débat (D.O.B.), dont il est pris acte par une délibération spécifique.

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés**

Le comité syndical :

- **Prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2025.**

Ainsi fait et délibéré à MILLAS, les jours mois et an que dessus.

Le Président de l'U.D.S.I.S.,

Jean ROQUE



Le secrétaire de séance,

Madeline GARCIA-VIDAL

La présente délibération est susceptible d'être déférée devant le Tribunal Administratif (6, rue Pilot, 34000 Montpellier) dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.